



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 22 août 2016

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016, à 19h00, dûment convoquée par la Secrétaire-trésorière par intérim, Madame Laurie Laframboise, le 11 août 2016 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Michel Forget,  
Michel Thérien

Germain Charron,

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, monsieur Marc Ménard. Madame Laurie Laframboise, Secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le Maire suppléant soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption du règlement 278-16 modifiant le règlement de zonage (16-94PR – ZONE-COM-c)
3. Octroi du mandat pour un consultant en ressources humaines – embauches postes DG et comptable
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

#### 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1608-355EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

#### 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1608-356EX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

_____
Maire
_____
Sec. Très.

**3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 278-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (16-94PR  
- ZONE-COM-c)**

**1608-357EX**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 278-16**

*(Zone COM-c (154))*

**RÈGLEMENT MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00**

**CONSIDÉRANT QUE** *le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 31-00 qui est entré en vigueur le 27 novembre 2000;*

**CONSIDÉRANT QUE** *le Conseil municipal peut amender le Règlement de zonage numéro 31-00 en conformité avec les articles 123 à 137.17 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

**CONSIDÉRANT QUE** *le conseil municipal désire permettre certains types de commerce dans la Zone communautaire et résidentielle de moyenne densité (C-c);*

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

**ET RÉSOLU QU'** *un règlement portant le numéro **278-16** de la Municipalité de Saint-André-Avellin, intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 31-00** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :*

**ARTICLE 1**

*Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.*

**ARTICLE 2**

*La section 7.3.41. Zone communautaire et résidentielle de moyenne densité (COM-c) est modifié de la façon suivante;*

*On ajoute les usages permis dans cette zone, soient les suivants;*

*« -les commerces de bureaux;  
-les commerces de services; »*

**ARTICLE 3**

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*Thérèse Whissell*

\_\_\_\_\_  
THÉRÈSE WHISSELL  
MAIRE

*Marie-Agnès Lacoste*

\_\_\_\_\_  
MARIE-AGNÈS LACOSTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

**4 MANDAT POUR UN CONSULTANT POUR LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT DE DIRECTION GÉNÉRALE ET COMPTABLE**

**1608-358EX**

ATTENDU QUE le conseil souhaite qu'un consultant soit nommé membre du comité de sélection pour le recrutement de la direction générale et comptable;

ATTENDU les soumissions horaires obtenues de deux (2) consultants;

ATTENDU la soumission de Deveau Avocats, au tarif de 180,00\$ / heure plus taxes, pour ce mandat;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le mandat du consultant Deveau avocats comme suit :

- Accompagnement dans le processus d'entrevue des candidats
- Le consultant préparera un questionnaire d'entrevue en fonction du profil de compétences établies pour les postes de Directeur général et Comptable
- Le consultant préparera la grille d'évaluation pour les postes et assistera aux entrevues
- L'échéancier de réalisation de l'embauche des candidats pour les deux postes est le 12 septembre 2016

ET QUE le coût du mandat sera réglé par poste budgétaire 02 13000 419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire-trésorière par intérim, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

  
Laurie Laframboise  
Secrétaire-trésorière par intérim

**5 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a eu aucun questionnement à cet item.

**6 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1608-359EX**

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 19h15, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
MARC MÉNARD  
MAIRE SUPPLÉANT

  
LAURIE LAFRAMBOISE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

_____ Maire
_____ Sec. Très.